



Couple et finances quelles obligations?

Par **hydromelle_old**, le **30/11/2007** à **19:15**

Bonsoir, je vous contacte pour en savoir un peu plus sur les droits et devoirs des époux concernant les finances du ménage. Mes parents se sont mariés il y a un peu plus de 30 ans sans contrat de mariage (du moins je sais qu'ils ne sont pas sous le régime de la séparation des biens). Ensemble, ils ont acheté une maison puis l'ont faite agrandir et terminent donc aujourd'hui de payer ce dernier emprunt. Il y a trente ans, ma mère a abandonné son travail (sténo, dactylo et typographe dans une grande imprimerie du Poitou) pour élever leurs 3 enfants. Plus tard elle cherche à nouveau un travail et devient ATSEM avec un salaire très moyen (environ 1000€) Mon père a pu quant-à lui évoluer sans accroc dans sa carrière de fonctionnaire. Depuis quelques années, il cache ses fiches de payes et ses relevés bancaires ce qui inquiète d'abord ma mère. Aujourd'hui elle est irritée et ne comprend pas ce comportement. Devant le banquier, il a refusé qu'elle ait accès au solde d'un compte qui est sensé être un compte joint... ! Alors qu'elle a sacrifié sa carrière pour nous assumer, il semble lui reprocher de ne rien rapporter (comme argent) au couple. Et comme s'il craignait d'être spolié, il cache tout et considère qu'il ne doit rien justifier en partant du principe qu'il nourrit le foyer. Se marier sous le régime de la communauté n'est-il pas par principe un engagement au partage? et un bon partage ne se fait-il pas en toute transparence? Existe-t-il des lois concernant ce problème? N'y aurait-il pas là un motif au divorce (puisque plus de confiance mutuelle)? Je vous remercie de bien vouloir me faire partager vos lumières en la matière. Corinne.